

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni le Jeudi 23 février 2023 à 18h00, à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 3

Administrateurs présents : 19

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Davy	COUREAU
Claude	DURAY
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 3

Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Petite Enfance – Avenant à la convention d'occupation de la salle municipale de La Bâthie pour le Relais Petite Enfance

Rapporteur : Mustapha HADDOU

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre les Relais Petite Enfance et le secteur Jeunesse sur le territoire et notamment sur celui de la Basse Tarentaise.

Par délibération n°40 en date du 12 octobre 2022, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention de mise à disposition de la salle municipale de La Bâthie afin de permettre au Relais Petite Enfance de Basse Tarentaise d'organiser les jardins d'éveil pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Cependant, il convient désormais de rajouter une journée supplémentaire pour les jardins d'éveil le vendredi.

Ainsi, il est proposé de mettre en place un avenant (dont le projet est joint en annexe) afin d'acter de cette modification. Elle sera effective à compter du 24 février 2023 et ce jusqu'au 31 août 2023.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'avenant à la convention d'occupation de la salle municipale de La Bâthie pour le Relais Petite Enfance ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant correspondant ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

